

APCPNHQ

Association professionnelle des cadres
de premier niveau d'Hydro-Québec



RAPPORT ANNUEL 2022

03 PUBLICITÉ DE LA PERSONNELLE

04 HOMMAGE CLAUDE GRÉGOIRE

05 MOT DU PRÉSIDENT

06 MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE – RELATIONS DE TRAVAIL

07 MOT DU VICE-PRÉSIDENT - RELATIONS DE TRAVAIL PAR INTÉRIM

08 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

09 MISSION, VISION, VALEURS

11 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 LA PERMANENCE

13 LES REPRÉSENTANT-E-S (VICE-PRÉSIDENT-E-S) 2022

14 LES REPRÉSENTANT-E-S (DIRECTEURS-TRICES) 2022

15 SERVICES AUX MEMBRES

16 DOSSIERS TRAITÉS

18 COMPILATION DES DOSSIERS TRAITÉS

19 COMITÉ DE NÉGOCIATION

20 NOUVELLE STRUCTURE

21 SANTÉ PSYCHOLOGIQUE + COMITÉ FEMMES

22 ÉVOLUTION DE L'ADHÉSION

23 PROFIL DES MEMBRES ACTIFS

24 PUBLICITÉ DES JARDINS

25 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION INTERNE

27 ÉTATS FINANCIERS

31 AVOIR DE L'ASSOCIATION

32 PUBLICITÉ POUVOIR SYNDICAL

33 PUBLICITÉ BRUNET ET ASSOCIÉS





Sur la route, grâce à La Personnelle!



Courez la chance de gagner
l'un des 4 chèques de 1000\$!

Concours exclusif

aux membres des
ordres professionnels
et associations
sélectionnés,
partenaires de
La Personnelle

COMMENT PARTICIPER?

- Obtenez une soumission d'assurance auto ou habitation :

lapersonnelle.com/concoursoa
1 888 476-8737



- Vous faites déjà partie de notre clientèle?
Votre inscription au concours est automatique.

Tirages les 19 avril, 17 juillet, 13 septembre
et 11 décembre 2023.

Bonne chance!



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

Accédez à des tarifs exclusifs pour tous vos besoins en
assurance auto et habitation en choisissant **La Personnelle**.

La Personnelle désigne La Personnelle, assureur général du Québec. Le marque La Personnelle™ ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurance, employée sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est réservé aux membres des ordres professionnels et associations sélectionnés, partenaires de La Personnelle, admissibles au régime d'assurance de dommages soigné auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation ou qui obtiennent déjà une police d'assurance, de 15 ans jusqu'au 14 avril pour le 1^{er} tirage, 14 juillet pour le 2^e tirage, 8 septembre pour le 3^e tirage et 11 décembre 2023 pour le 4^e tirage. Aucun autre tirage. Pour chaque tirage, un chèque de 1 000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les personnes gagnantes doivent répondre à une question d'habileté mathématiques pour recevoir leur prix. Le concours est un régime de Québec et prend fin le 11 décembre 2023, 23 h 59 (heures de l'EST). Extraits et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursoa



C'est avec émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Claude Grégoire survenu le 5 novembre 2022, à l'âge de 92 ans.

Fondateur de l'APCPNHQ, Monsieur Grégoire a agi à titre de Président de l'Association de sa fondation en 1985 et ce jusqu'en 1989.

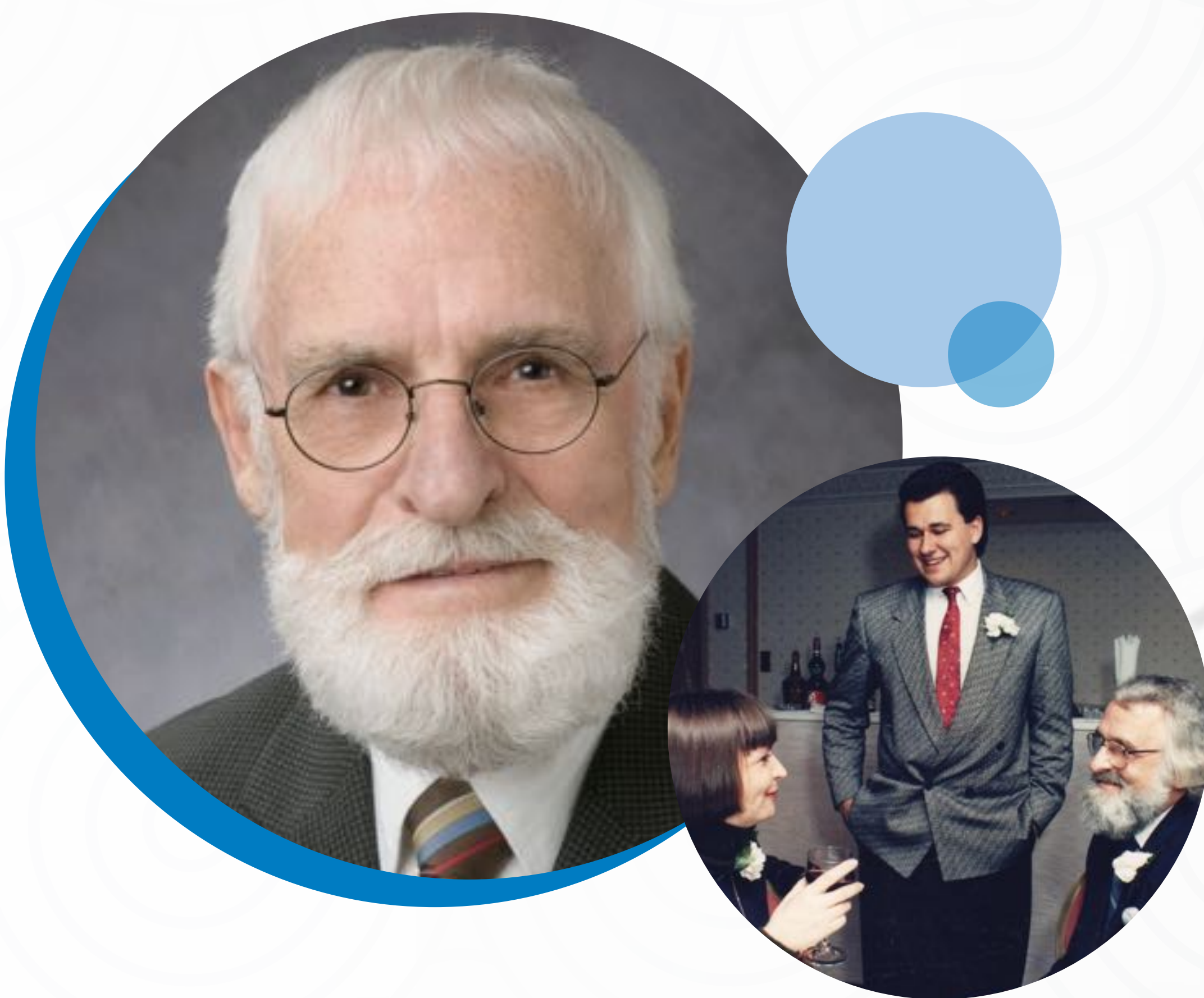
C'est dans le contexte de réorganisation et de décentralisation d'Hydro-Québec que les cadres de premier niveau commencent à déplorer certaines iniquités. Ceux-ci ont le sentiment de ne pas faire partie de la structure hiérarchique de l'Entreprise et de servir de tampon entre Hydro-Québec et les syndicats. C'est à la suite de ces constats que Monsieur prend la décision de fonder l'APCPNHQ.

Monsieur Grégoire réussit à faire de l'Association le seul organisme représentatif habilité à représenter les cadres de premier niveau membres de l'Association auprès d'Hydro-Québec sur l'application de leurs conditions de travail.

On doit à Monsieur Grégoire la signature des premières ententes de partenariat avec Hydro-Québec, notamment l'entente sur la sécurité d'emploi des cadres de premier niveau qui, encore à ce jour, protège les membres de l'Association.

Nous tenons aujourd'hui à célébrer l'apport de Monsieur Grégoire à l'amélioration des conditions de travail des cadres de premier niveau. Rien de tout cela n'aurait été possible sans sa passion et son implication.

Nous tenons également à offrir nos plus sincères sympathies à la conjointe de Monsieur Grégoire (Marguerite Bienvenue) ainsi que ses deux enfants (Lise et Claudette).



Cher-e-s membres,

En ce début d'année 2023, je tenais à prendre quelques minutes afin de vous souhaiter mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année à venir.

La nouvelle année marque le début officiel de mon mandat qui se poursuivra pour les quatre prochaines années. Je l'ai mentionné et je continuerai de le faire : **ce mandat se veut un mandat de transparence et d'influence.**

L'année 2022 aura été le théâtre de grand nombre de projets pour l'Association. Afin de mieux représenter vos intérêts et d'accroître la proximité avec nos membres, nous avons amorcé une réflexion en lien avec la structure de notre organisation. Cette refonte permettra – j'en suis certain – de mieux répondre à vos besoins et de continuer de réaliser la mission de l'Association : être là pour vous et ce partout à travers la province.

Vos conditions de travail, le respect, la reconnaissance, la santé psychologique et le maintien de relations positives avec la haute direction continueront également d'être au cœur de toutes nos initiatives pour l'année à venir comme ce fut le cas en 2022. Ce sont notamment ces motifs qui alimentent le processus de renégociation de notre Entente de partenariat qui se poursuivra également en 2023. Quel qu'en soit l'issu, soyez assurés que je continuerai à travailler pour que l'apport des cadres de premier niveau soit enfin reconnu à sa juste valeur.

Sachez que l'Association et toute son équipe seront toujours disponibles pour vous supporter, vous conseiller et vous aider à vous développer professionnellement. N'hésitez pas à nous impliquer dans vos dossiers et de vous-même vous impliquer au sein de l'Association. Voyez ce regroupement qui est le vôtre comme un tremplin et non comme un frein à votre carrière : **nous sommes là pour vous faire avancer.**

Merci de faire partie de la solution !



« *Chambouler* » déf. Larousse :
« **Bouleverser un lieu,
le mettre sens
dessus dessous** »



Eh oui, le terme “chambouler” caractérise bien l’année 2022. Une année d’adaptation, de grand changement et de nouveautés pour plusieurs gestionnaires. Avec le printemps, certains d’entre vous ont repris le chemin du bureau et pour d’autres, le télétravail s’est concrétisé de façon hybride ou permanente. Pour certains gestionnaires, la gestion à distance de plusieurs employés était une nouveauté. Certes, pour plusieurs, ce fût une grande adaptation que de sortir de chez soi. Une adaptation pour nous-même, pour nos proches, jeunes et moins jeunes.

Être chamboulé de part et d’autre peut venir affecter votre santé physique et psychologique : les gestionnaires ne sont pas des super héros! La promotion de la santé mentale a fait l’objet d’une grande préoccupation auprès de votre association ces dernières années. En 2022, nous avons fait front commun avec l’Entreprise afin de développer le réseau « Pairs aidants » ainsi qu’un comité de travail sur la santé psychologique.

L’Entreprise a elle-même été chamboulée tout au long de l’année avec une réorganisation comme nous n’avions encore jamais vécu. Ces changements ont occasionné beaucoup de préoccupations pour les gestionnaires : « vais-je changer d’horaire de travail, perdre mon poste? ». L’Association s’est assuré d’épauler les gestionnaires à travers cette période d’incertitude et de les rassurer quant au changement à venir.

Certes ces changements ne sont pas encore terminés et se poursuivront en 2023, mais soyez assurés que toute l’équipe de **votre Association et moi-même serons là pour continuer à faire valoir et respecter vos droits.**



Lorsqu'on m'a demandé de rejoindre l'équipe de l'Association à titre de Vice-président – Relations de travail par intérim, j'ai vu dans ce **défi de taille** une opportunité de sortir de ma zone de confort. Ayant été impliqué à titre de directeur puis d'administrateur depuis 3 années déjà, j'avais une bonne connaissance des rouages de l'APCPNHQ.

Je dois admettre que j'ai été surpris à mon entrée en poste, d'abord par l'**accueil chaleureux** que j'ai reçu de la part de cette belle équipe qu'est la permanence de l'Association, puis par tout le travail qui s'effectue à l'interne. Ce n'est qu'en intégrant l'équipe que j'ai pu constater l'étendue de l'implication et de l'énergie qui est investie quotidiennement afin de représenter les cadres de premier niveau. Mon passage fut bref, mais j'ai eu l'opportunité d'acquérir des connaissances et des **aptitudes essentielles** à la bonne gestion des dossiers de relations de travail. J'ai également pu voir la différence que l'Association fait dans la vie de ses membres et j'en retire une grande fierté.

Je suis convaincu que Christian, Stéphanie, la permanence, les représentants et les administrateurs sauront continuer de contribuer au bien-être des cadres de premier niveau. Tous ces gens ont à cœur les intérêts de leurs membres : vous êtes entre bonnes mains.

Merci pour votre confiance, aussi bref fut mon mandat.

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2022 qui se veut principalement une reddition de compte à vous, nos membres. Qu'il s'agisse de dossiers de relations de travail, de mise en place de projets, de services et de comités, les soubresauts de la pandémie n'ont pas altéré **notre proactivité et notre force associative**.

Nous avons été heureux de constater une augmentation de près de 10 % au niveau de l'adhésion et poursuivons nos efforts de recrutement. En ce sens, je vous encourage à parler des services à vos collègues cadres: c'est par la force du nombre que l'APCPNHQ s'assure du développement de ses membres. Être membre de l'Association, c'est faire partie d'un groupe qui vit les mêmes enjeux et qui a en tête les mêmes objectifs. C'est aussi avoir plus de poids auprès de la Direction d'Hydro-Québec.

Sur le plan financier, l'année 2022 se conclut avec un déficit beaucoup moins important que celui initialement budgété. Un suivi très serré des dépenses ainsi qu'une décision arbitrale accueilli partiellement nous a permis de réduire de près de 40 000 \$ ce déficit. Celui-ci s'explique notamment par le bris majeur nécessitant le remplacement de l'une de nos unités de chauffage et le remplacement d'un membre clé de la permanence durant les 2 derniers trimestres de l'année. Qui plus est, afin d'être mieux outillés pour vous représenter dans le cadre des négociations avec l'Entreprise, nous avons investi dans la formation de notre Comité de négociation. Soyez assurés que tous nos suivis financiers demeurent rigoureux.

L'année qui vient de s'écouler nous a également permis de **diversifier nos activités de formations** et c'est avec plaisir que nous avons pu constater une participation en constante augmentation. Nous continuerons de travailler à mettre en place des services à la hauteur de vos attentes.

En cours d'année, la permanence a accueilli 3 nouveaux membres dans son équipe : Christian Bujold, Président, Stéphanie Broughton, Vice-présidente – Relations de travail, et Martin Richard, Vice-président – relations de travail par intérim. De plus, je ne peux passer sous silence le départ à la retraite d'Alain Isabelle qui a assuré la présidence depuis les 6 dernières années. Finalement, je tiens à souligner l'engagement et le travail considérable de toute notre équipe, Christian, Stéphanie, Martin, Grégoire, Laurie, Sandrine, nos administrateurs et nos représentants. Ce sont ces gens qui nous accompagnent et nous permettent de soutenir nos membres et de faire rayonner l'Association.

Quant à moi, je suis fidèle au poste en tant que directrice générale et toujours aussi heureuse de poursuivre la mission et la vision de l'Association, **soit de défendre vos convictions et vos intérêts**. Je suis certaine que l'année à venir en sera une remplie de défis et je suis convaincue qu'ensemble nous saurons les relever et ainsi continuer de mettre en lumière la force de notre Association.



MISSION :

L'Association a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Elle souhaite assurer aux cadres de premier niveau une qualité de vie équitable par des conditions de travail répondant à leurs besoins.

PROFESSIONNELLE

FORMATION :

L'Association travaille constamment pour améliorer la formation de ses membres en fonction des besoins qu'ils ont exprimés. Il est important pour celle-ci que ses membres se sentent encadrés et appuyés tout au long de leur cheminement professionnel.

PLAN DE CARRIÈRE :

L'Association est présente pour ses membres et ce même sur le plan individuel. En effet, il est possible pour un membre d'être conseillé pour son cheminement de carrière. L'Association fait de l'évolution de carrière de ses membres une priorité.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

La santé et sécurité au travail sont des aspects importants de tout emploi et l'Association se fait un devoir de s'assurer que ses membres se sentent constamment en sécurité. C'est pourquoi celle-ci travaille en constante collaboration avec des intervenants internes et externes afin de conseiller les cadres de premier niveau sur les questions de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Plus que tout, l'Association met son expertise aux services de ses membres afin que leurs conditions de travail soient continuellement améliorées.

ÉCONOMIQUE

L'Association, dans sa mission économique, s'assure de constamment améliorer les conditions de travail des cadres de premier niveau tant sur le plan salarial que sur toute autre clause à incidence monétaire.

SOCIALE

L'Association, par sa mission sociale, s'engage à entretenir une relation d'aide avec l'ensemble de ses membres.

VISION :

Être reconnu par ses membres, la direction d'Hydro-Québec et tous ses employés, ainsi que par le gouvernement du Québec, comme un partenaire indispensable en matière de relation de travail, de protection et de développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux des cadres de maîtrise ainsi que pour la pleine valorisation du travail de cadre au Québec.

L'APCPNHQ applique sa vision en :

- Prônant l'établissement de **relations associatives** entre ses membres par la mise en place des meilleurs services conformes aux attentes exprimées.
- Suscitant l'intérêt des membres à s'impliquer activement dans l'atteinte de sa vision par une **communication active**, précise et régulière et par la promotion de l'importance de leur participation à la vie de celle-ci.

- Assumant un leadership constant dans le développement des compétences reliées aux postes de représentants de celle-ci et en soutenant un programme de relève répondant à des critères de réussite reconnus.
- Démontrant les avantages d'être membre par la mise en place d'outils d'information et de promotion visant à assurer une **visibilité positive** de l'organisation.
- Coordonnant des collectes de données sur des sujets pertinents permettant de mieux connaître les compétences acquises ainsi que les attentes des cadres de premier niveau.
- Favorisant un **dialogue constructif** et encourage des relations cordiales, dans le respect des idées et des personnes.
- Participant à la promotion de regroupement des forces actives, vouées à l'avancement des conditions de travail des cadres de premier niveau et à la **reconnaissance** du droit d'association et de négociation.



VALEURS :

Les valeurs, avec la mission, guident l'action des administrateurs de l'Association dans la prise de décisions.

CES VALEURS SONT :

LA FIERTÉ. Fière de ses membres et fière du travail accompli, l'Association cherche constamment à améliorer ses services ainsi que les conditions de ses membres.

L'ÉQUITÉ. Aux yeux de l'Association, tous les membres sont égaux. La défense de cette équité est primordiale et son application dans ses échanges et sa mission est assurée.

L'INTÉGRITÉ. L'Association comprend l'importance d'une transparence envers ses membres. Cette intégrité se traduit par le respect de ses engagements ainsi que par une accessibilité complète de l'information dans les domaines qui regardent l'ensemble des opérations de l'Association.

Le **RESPECT** des membres et de l'organisation. Par l'adhésion à sa vision, sa mission et son professionnalisme, l'Association s'engage à respecter ses engagements ainsi que chacun de ses membres dans leur rôle et leurs contributions.

LA RIGUEUR. Rigoureuse dans son travail, ses relations et sa mission, l'Association prend à cœur le travail bien fait et s'assure du partage de pouvoirs, de ressources et d'information, dans un contexte de solidarité, fondé sur les valeurs mutuelles des partenaires, des analyses et des buts communs.

L'ENGAGEMENT. L'Association est présente pour ses membres et leur assure une qualité de vie équitable par des conditions de travail répondant à leurs besoins. Cet engagement est au cœur de la mission de l'Association.

LA BIENVEILLANCE. L'Association s'engage à faire preuve de bienveillance envers ses membres, ses partenaires ainsi que ses employés.

Le Conseil d'administration est composé de **6 administrateurs**. Également cadres de premier niveau chez Hydro-Québec et membres de l'Association, les administrateurs occupent les postes de vice-président(e)s de l'APCPNHQ. Issus de toutes les sphères de l'Entreprise, les membres du Conseil d'administration sont élus par les membres de l'Association. La Directrice générale et le Vice-président – Relations de travail prennent également part aux réunions, sans toutefois bénéficier du droit de vote.

Le Conseil d'administration est le **centre décisionnel** de l'Association. Chargés d'assurer la pérennité et la bonne marche de l'organisation, les administrateurs élaborent et mettent en place ses diverses directives et politiques et veillent à leur plein respect. Ils veillent également au **respect des orientations** du plan stratégique.



Christian Bujold Président



Production
Gaétan Grenier Vice-président



Réseau-Ouest
Stéphane Pratte Vice-président



Réseau-Est
Christian Gauthier Vice-président



TIC
Michel Ruest Vice-président



TransÉnergie
Stéphane Landry Vice-président

La permanence est composée du Président, de la Vice-présidente – Relations de travail, de la Directrice générale, de l’avocat, de l’adjointe administrative/chargée des communications et de l’agente - services aux membres.

Le rôle de la permanence est d’assurer **la gestion** des affaires quotidiennes de l’Association. Elle veille aux intérêts de ses membres et les représente auprès de l’Entreprise, contribue à ses orientations et fournit aux membres des services professionnels personnalisés qui tiennent compte de leur réalité. C’est à travers la collaboration, l’écoute et **l’empathie** que l’équipe de la permanence est en mesure d’offrir un accompagnement humain aux membres de l’Association.

Notre avocat travaille exclusivement au service de l’association. Il informe, conseille et représente les cadres de premier niveau d’Hydro-Québec quant à leurs conditions de travail. Il intervient également dans une importante variété de dossiers tels que :

- **Contestation de mesures disciplinaires (congédiement, suspension, lettre de réprimande) par différend ou devant le Tribunal administratif du travail ;**
- **Dépôt de plaintes de harcèlement psychologique ;**
- **Réclamations à la suite d’accidents de travail ou de maladies professionnelles ;**



Christian Bujold
Président



Isabelle Bernard
Directrice générale



Martin Richard
Vice-président



Stéphanie Broughton
Vice-présidente



Grégoire Deniger
Avocat



Laurie Pineault
Adjointe administrative



Sandrine Lizotte
Agente - Services aux membres



Clientèle
Philippe Tremblay
Vice-président



Production
Gaétan Grenier
Vice-président



Réseau-Ouest
Stéphane Pratte
Vice-président



Réseau-Est
Christian Gauthier
Vice-président



TIC
Michel Ruest
Vice-président



TransÉnergie
Stéphane Landry
Vice-président



CLIENTÈLE



Philippe Tremblay
Vice-président



Marc Langlois
Directeur Rive-Sud



Michel Beaudoin
Directeur Beauharnois



Jérémie Lavigne-Audet
Directeur Abitibi



Sylvain Arseneault
Directeur des Cascades



Jean-Rock Lefebvre
Directeur Outaouais



Sébastien Lord
Directeur La Grande Ouest



François Veillette
Directeur Manic Ouest

RÉSEAU-OUEST



Gaétan Grenier
Directeur Manic Est



Bertrand Larivée Morin
Directeur
Mtl Distribution



Stéphane Pratte
Directeur Richelieu



Mikael Girard
Directeur Laurentides

RÉSEAU-EST



Gilles Santerre
Directeur Québec 1



Éric Pageau
Directeur Québec 2



Christian Cossette
Directeur
Chaudières-Appalaches



Sylvain Plante
Directeur
Réseaux Autonomes



Steeve Viel
Directeur Matapédia 1

TIC



Guylain Arsenault
Directeur Matapédia 2



Gilles Gagnon
Directeur Nord-Est



Alain Proteau
Directeur
Télécom-Régions



Louis Trottier
Directeur TI-Télécom



Pierre-Luc Prieur
Directeur Sud

TRANSÉNERGIE



Jean-Yves Boutin
Directeur
Manic-Ouest



Gilles Gagnon
Directeur Saguenay



Ghislain Lebel
Directeur
Exploitation



Pierre-Luc Dallaire
Directeur La Grande



Alain Turcotte
Directeur Manic-Est



Luc Marmen
Directeur Est

Un merci tout spécial à tous ceux et celles qui se sont impliqués au fil des dernières années.

L'Association vous souhaite tout le succès mérité dans vos projets futur!

Pierre Paquette, Directeur TIC 2 (TIC)

Luc Tremblay, Directeur La Grande (TransÉnergie)

Robert Simard Jr, Directeur Est (TransÉnergie)

Sylvie Grenon, Directrice Sud (TransÉnergie)

L'Association comprend que chaque cadre vit des situations qui sont uniques. Elle s'assure de renouveler et d'adapter ses services afin de leurs offrir un soutien axé sur l'humain.



Accompagnement lors d'enjeux de **santé psychologique**



Services professionnels dispensés par un avocat spécialisé en **droit du travail**



Assistance au niveau de la gestion des **invalidités**



Accompagnement lorsque nécessaire dans le cadre d'un **retour au travail**
(absence non rémunérée, congé de maladie ou congé parental)



Soutien dans les dossiers de **CNESST**



Intervention et soutien en cas de congédiement et de rétrogradation



Soutien lors d'un désir de **réorientation**



Suivi de l'application de l'Entente de **partenariat** entre Hydro-Québec et l'APCPNHQ



Webinaires et **formations** exclusifs



Coaching



Codéveloppement



Formations en collaboration avec le Collège Marie-Victorin traitant de la **préparation à la retraite**
(aspects financiers et juridiques) pour nos membres entre 30 et 49 ans



Rencontre ponctuelle pour **femmes gestionnaires**



Partenariats vous offrant des **rabais exclusifs**

ADHÉSION DES CONSEILLERS PRÉVENTION

Lors de l'Assemblée générale du **30 novembre 2022**, des modifications aux Statuts de l'Association ont été adoptées. Ces changements concernaient notamment la définition de ce qu'est un-e cadre de premier niveau, permettant ainsi une plus grande éligibilité à l'Association. En permettant à un plus grand bassin d'individus de se joindre à notre regroupement, nous nous assurons d'avoir un meilleur rapport de force et donc une représentation accrue de vos intérêts.

Suite à ces modifications, l'Association a été approchée par les conseillers prévention, ces derniers souhaitant intégrer l'APCPNHQ à titre de membres. Des démarches ont alors été entamées auprès d'Hydro-Québec afin de permettre leur adhésion et **plus de 80% des conseillers** prévention ont fait parvenir leur formulaire d'adhésion signé.

Malheureusement, la réponse d'Hydro-Québec s'est avérée négative. Un différend collectif a donc été déposé afin de permettre la représentation des conseillers prévention par l'Association. À l'heure actuelle, l'Entreprise n'a pas répondu au différend dans les délais prévus par l'Entente de partenariat, donc celui-ci a été soumis à l'arbitrage.

CHANGEMENTS D'HORAIRE

Avec tous les changements s'opérant au sein de l'Entreprise en raison de la **réorganisation** en cours, l'Association a été appelée à intervenir dans plusieurs situations où l'horaire de travail de ses membres a été modifiée contre la volonté de ces derniers.

En effet, tout changement relatif d'horaire se doit être rapporté à l'Association avant d'être appliqué. L'Entente de partenariat entre l'Association et Hydro-Québec est sans équivoque à cet égard: lorsque l'Entreprise désire modifier l'horaire d'un cadre de premier niveau, elle doit l'en aviser au moins 30 jours à l'avance. L'Association poursuivra la représentation des membres concernés dans l'année à venir et tentera de convenir d'une entente avec l'Entreprise afin de trouver des **solutions satisfaisantes** à ces enjeux.

GPI

Comme à chaque année, l'Association a accompagné et guidé certains membres dans la contestation de l'évaluation de leur performance individuelle. Il est primordial que les compétences et les accomplissements de nos membres soient reconnus dans le cadre de leur évaluation annuelle. Qui plus est, puisque cet exercice a un impact direct sur la rémunération des cadres, nous comprenons l'importance d'avoir droit à une évaluation **juste et équitable**. À cet effet, l'Association a effectué des représentations auprès la Haute Direction de l'Entreprise afin d'établir un standard quant aux rencontres de rétroaction entre les cadres de premier niveau et leurs supérieurs, tant au niveau de la fréquence que la documentation de ces rencontres dans AGIL-T. Nous estimons que le processus d'évaluation se doit d'être objectif et que les cadres doivent être en mesure de se situer aisément dans la matrice.

Ces représentations se poursuivront en **2023** afin que l'apport des cadres de premier niveau soit reconnu et respecté.

MESURES DISCIPLINAIRES

L'Association a noté une **forte augmentation** des mesures disciplinaires remises aux cadres de premier niveau au cours de la dernière année. L'Entreprise est de plus en plus sévère quant aux mesures attribuées lorsque des manquements sont reprochés. Toutes les lettres de réprimande contiennent maintenant un avertissement de fin d'emploi. De plus, ces lettres sont souvent nommées « Rappel des attentes » : malgré ce titre, ces lettres restent à vie dans votre dossier d'employé et peuvent servir à justifier une fin d'emploi.

Bien sûr, les mesures disciplinaires permettent de signifier au cadre concerné les comportements fautifs qui lui sont reprochés pour lui donner l'occasion de changer sa conduite. Pour la plupart d'entre vous, il est impensable de recevoir ce type de réprimande. Et pourtant, la grande majorité des membres qui en ont reçu ne s'y en attendaient pas. Il peut tout simplement s'agir d'un oubli, d'une distraction ou encore, d'une situation qui dégénère. Il y a une multitude de circonstances qui peuvent amener à la remise d'une mesure disciplinaire, telle que le manque de protection de la confidentialité des données lorsqu'il y a un partage d'écran durant une rencontre virtuelle, l'oubli de verrouiller son ordinateur, un excès de vitesse détecté par les données d'un GPS ou plus ultimement, de propos inappropriés.

Plusieurs de nos membres sont surpris d'apprendre qu'une mesure disciplinaire, quelle qu'elle soit, demeure dans le dossier du cadre pour le restant de sa carrière, contrairement à un employé syndiqué. De telles mesures disciplinaires peuvent être contestées par différend en vertu de l'Entente de partenariat. Souvent, des règlements hors cour peuvent également intervenir entre les parties. L'Association offre également du support au cadre concerné.

Pour qu'un différend se rende en arbitrage, il doit être approuvé en comité de risque par l'Association. Ainsi, la version du cadre doit être crédible et la sanction imposée, inappropriée.

RÉORIENTATION

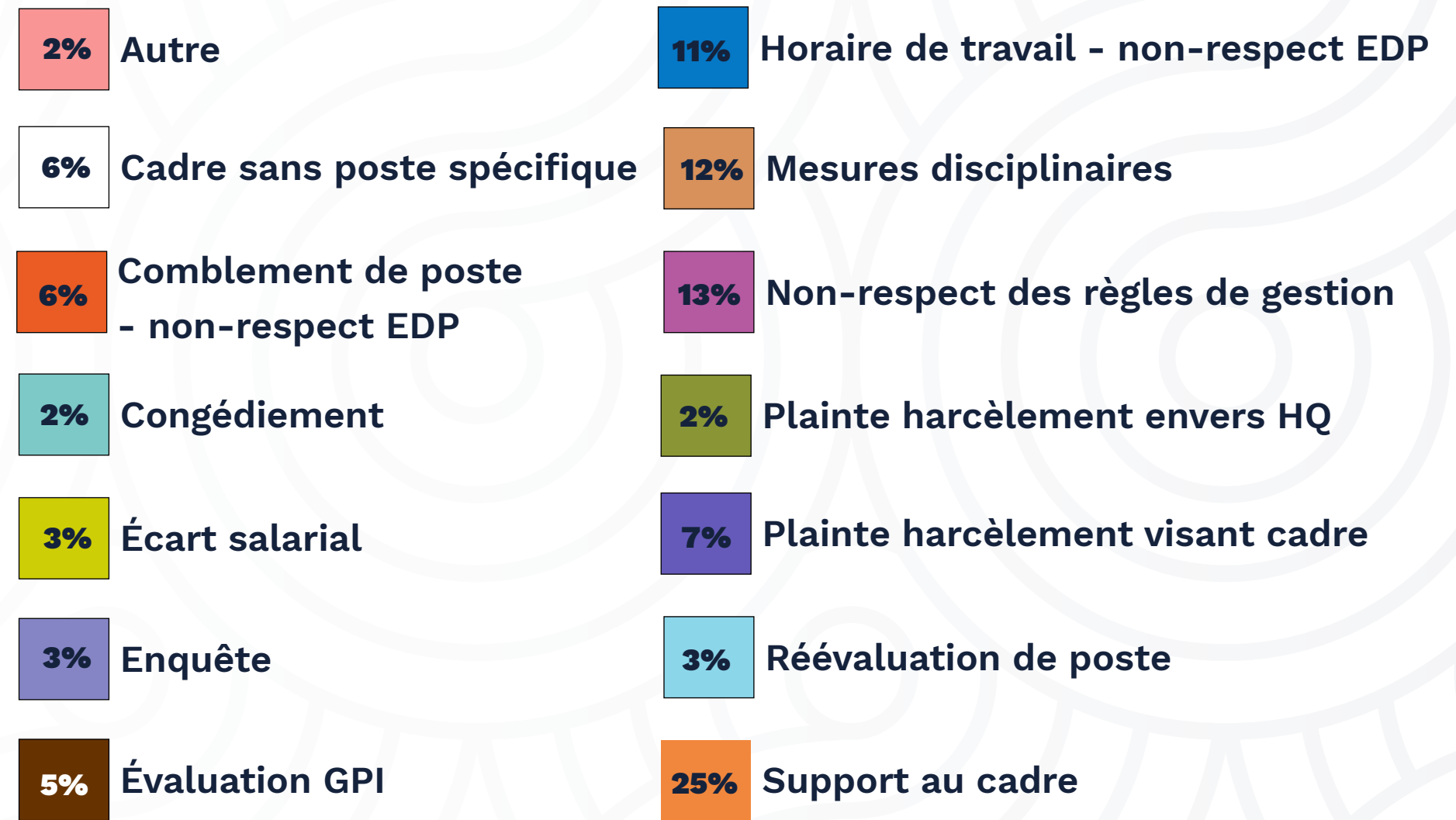
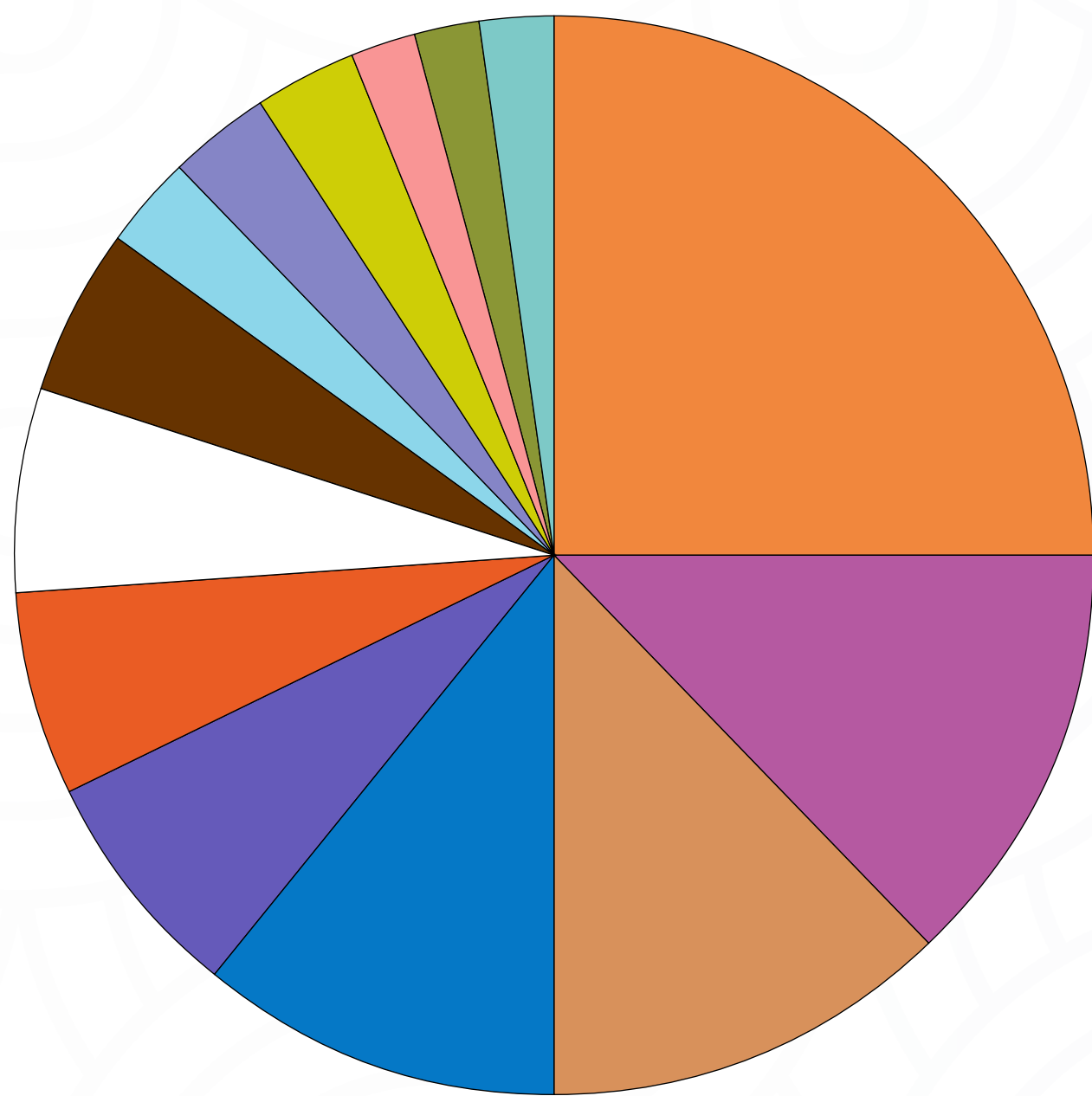
Il arrive que la gestion ne soit plus dans les plans de carrière d'un cadre. Une maladie, un épuisement général ou le **contexte familial** peuvent demander certaines adaptations. Plusieurs gestionnaires ont vécu cette situation encore cette année. Le rôle de l'Association est de bien les conseiller, les amener à réfléchir aux prochaines étapes. Elle s'organise également pour que la réorientation se fasse le plus facilement possible. Qu'il s'agisse des relations avec l'Employeur, avec les syndicats, du maintien des conditions salariales ou simplement de support, l'Association est là.

Ce type de dossier en est un de longue haleine, nécessitant de nombreuses interventions auprès des ressources humaines, de la direction et du cadre concerné.

L'Association s'assure également que le cadre n'a pas subi de pression indue de la part de l'Employeur pour être rétrogradé ou relocalisé. Nous offrons des séances de coaching individuel d'entrevues et de préparation de curriculum vitae pour permettre à ces personnes d'avoir tous les outils nécessaires pour se trouver un poste qui leur conviendra.



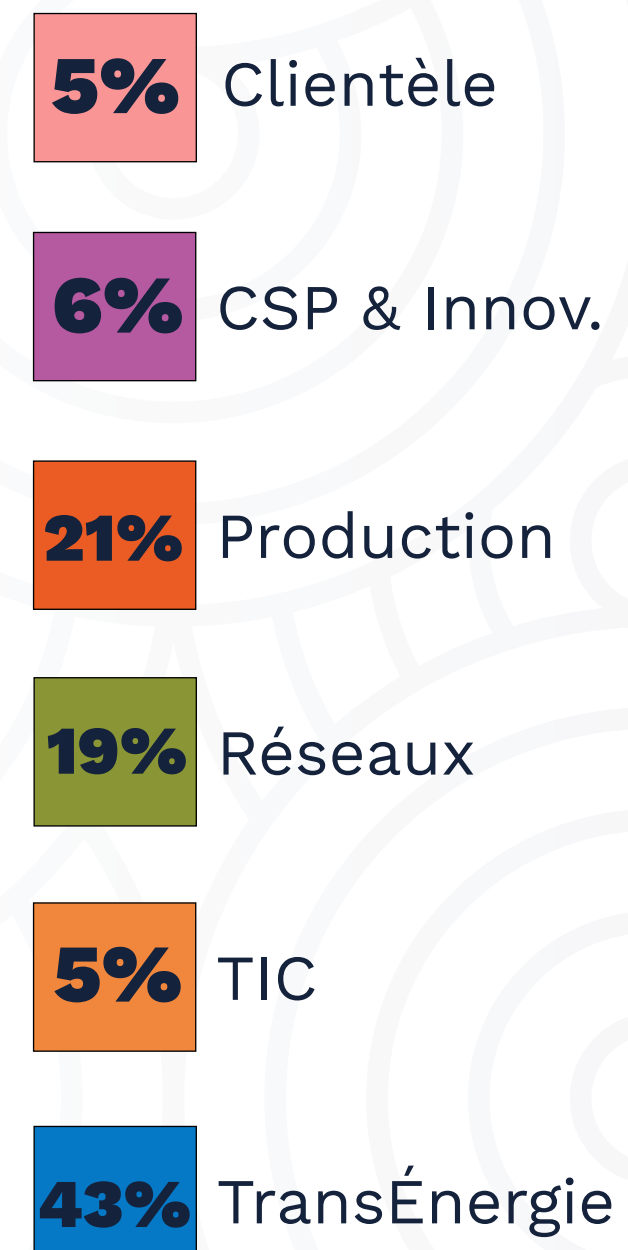
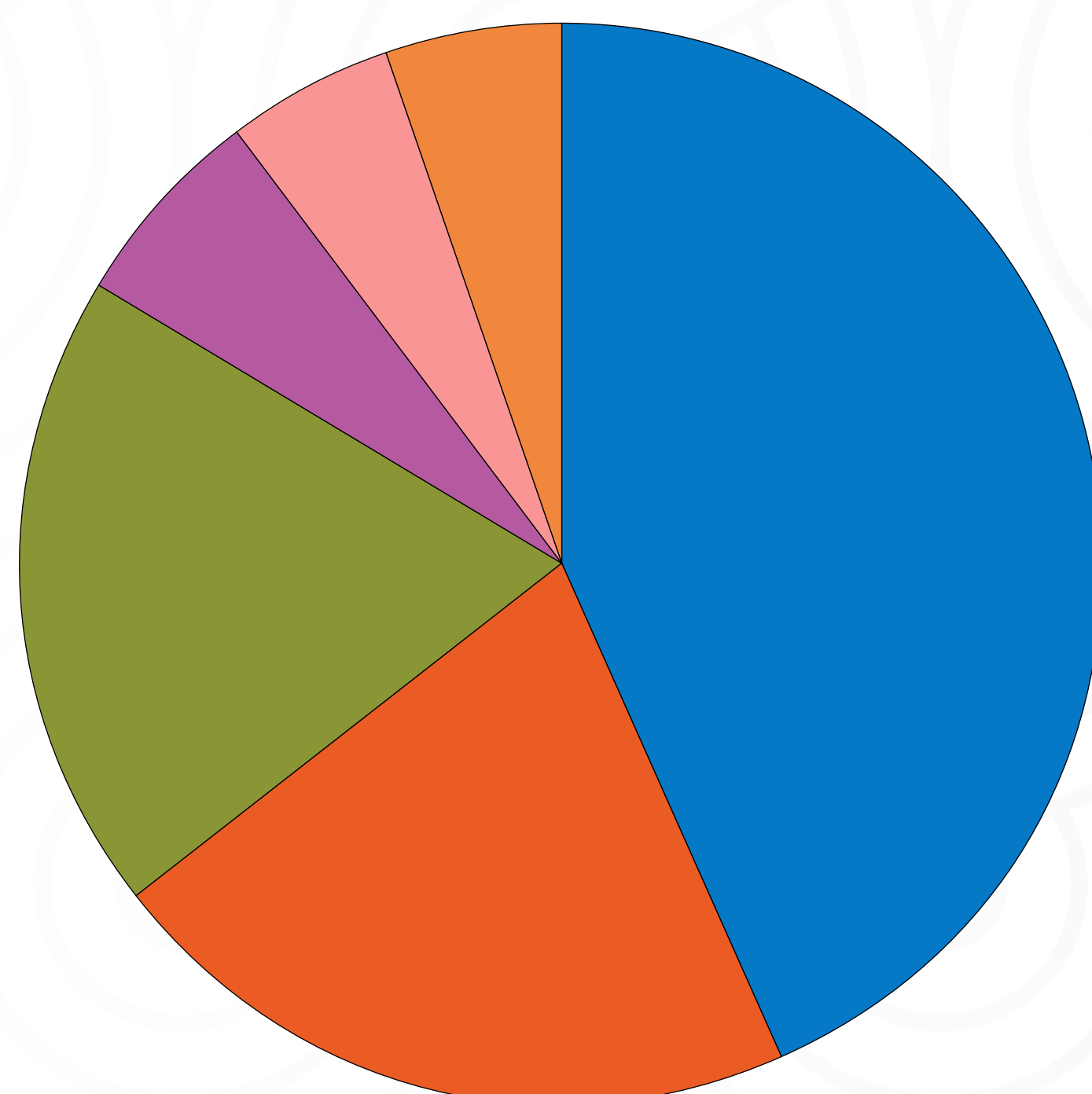
COMPILATION DOSSIERS



STATISTIQUES GENRE

COLLECTIF	6	10%
HOMMES	51	80%
FEMMES	6	10%
OUVERTS	36	57%
FERMÉS	27	43%

STATISTIQUES PAR VP



- MAI 2022 : Entrée en poste de Christian Bujold à titre de Président de l'APCPNHQ

Dès son entrée en poste à l'Association, Christian Bujold a la ferme intention de faire bouger les choses. L'Entente de partenariat entre l'APCPNHQ et Hydro-Québec étant en vigueur depuis 2018, il estime que celle-ci ne reflète plus la réalité des cadres de premier niveau.

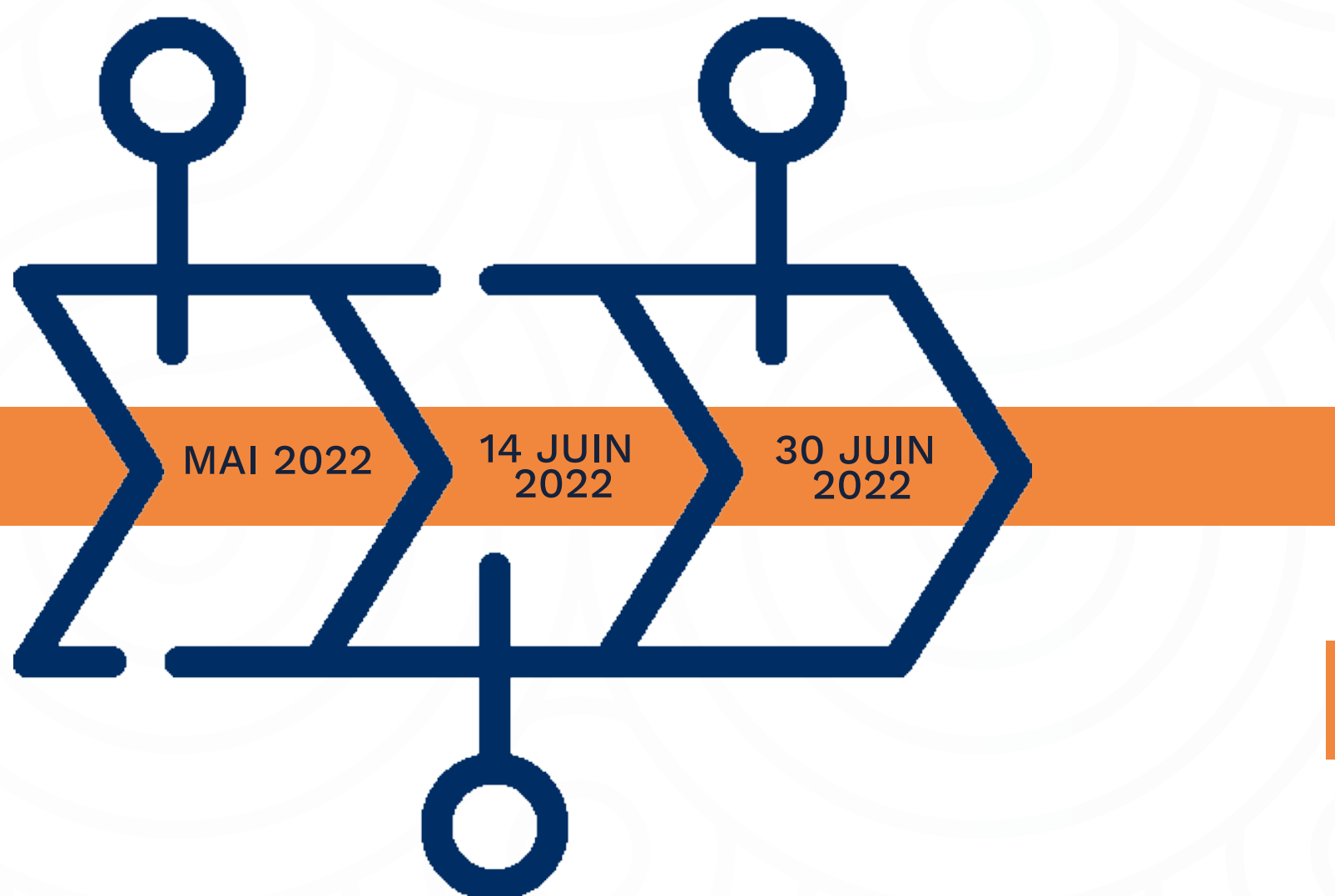
Préoccupé par la santé psychologique des cadres de premier niveau qui ne cesse de se dégrader et l'iniquité entre cadre et employés syndiqués qui s'accroît notamment, le nouveau Président estime qu'il est primordial de renégocier les conditions de travail de ses membres. Outre les annulations de bonis, les augmentations salariales insatisfaisantes et les avantages sociaux inéquitables, une forte hausse de différends, de plaintes à la CNESST et de recours à l'arbitrage est enregistrée. Le moment est venu d'agir.

- 14 JUIN 2022 : Rencontre avec la PDG d'Hydro-Québec, Mme Sophie Brochu

Les membres du comité de négociation et le Conseil d'administration de l'APCPNHQ rencontrent Mme Sophie Brochu et les membres de la Haute Direction et soulèvent les principaux enjeux vécus par les cadres de premier niveau.

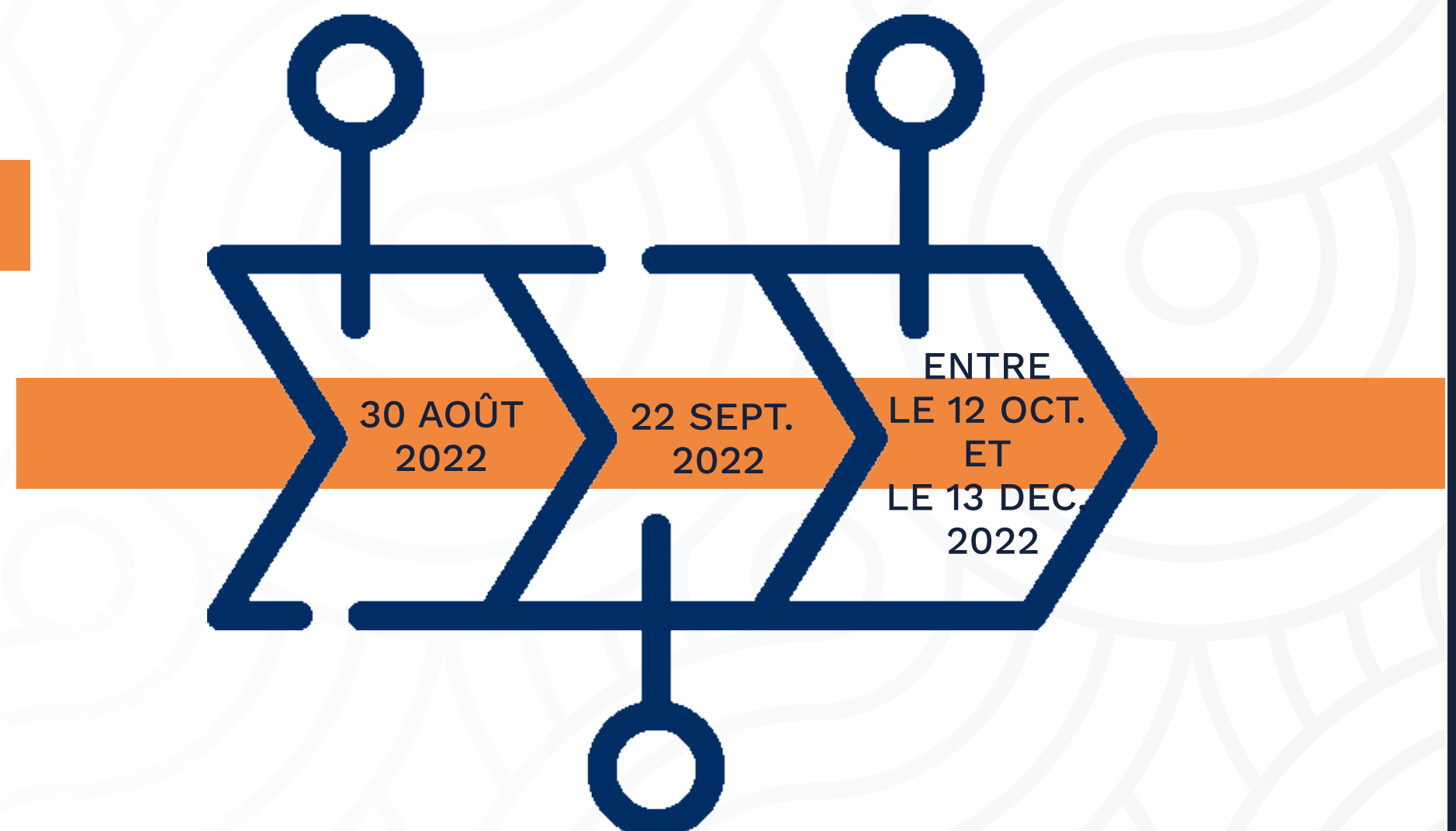
- 30 JUIN 2022 : Demande de renégociation de l'Entente de partenariat

L'Association fait parvenir une demande visant à négocier des modifications à l'Entente de partenariat à Hydro-Québec.



- 30 AOÛT 2022 : Première rencontre entre le Comité de négociation de l'Association et Hydro-Québec

- 22 SEPT. 2022 : Hydro-Québec accepte d'entamer des discussions concernant notamment une actualisation de l'Entente de partenariat



- ENTRE LE 12 OCT. ET LE 13 DEC. 2022 : Rencontres entre le Comité de négociation de l'Association et Hydro-Québec

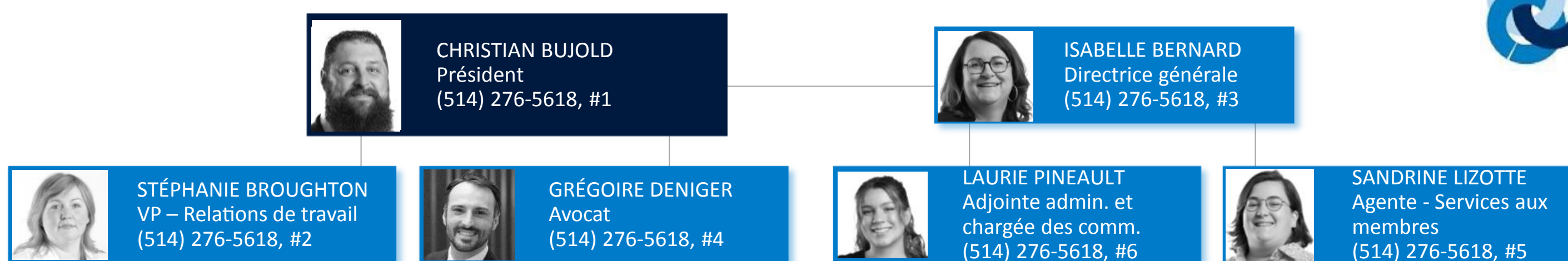
Le 29 novembre, Hydro-Québec informe l'Association qu'elle refuse de négocier les augmentations salariales et les avantages sociaux des cadres de premier niveau. L'Association a déposé un différend collectif pour contester cette décision d'Hydro-Québec et un arbitrage aura lieu à l'automne 2023.

Suivant l'annonce de réorganisation au sein de Hydro-Québec, l'Association a entamé une **réflexion** en lien avec sa structure. L'objectif visait à ce que celle-ci reflète la réalité de l'Entreprise, tout en assurant une plus grande proximité et une meilleure représentativité de nos membres.

Après plusieurs mois de réflexion, le Conseil d'administration a officiellement adopté la **nouvelle structure** de l'APCPNHQ.

Cette dernière s'organise en fonction des diverses régions du Québec. L'Association se divise donc désormais en 6 grandes vice-présidences :

- Ouest 1
- Ouest 2
- Centre-Est 1



COMITÉ FEMMES

En 2019, l'Association a mis sur pied un comité afin d'amorcer des réflexions l'inclusion et l'implication des femmes gestionnaires, ces dernières ne représentant que près de 15 % des membres de l'APCPNHQ.

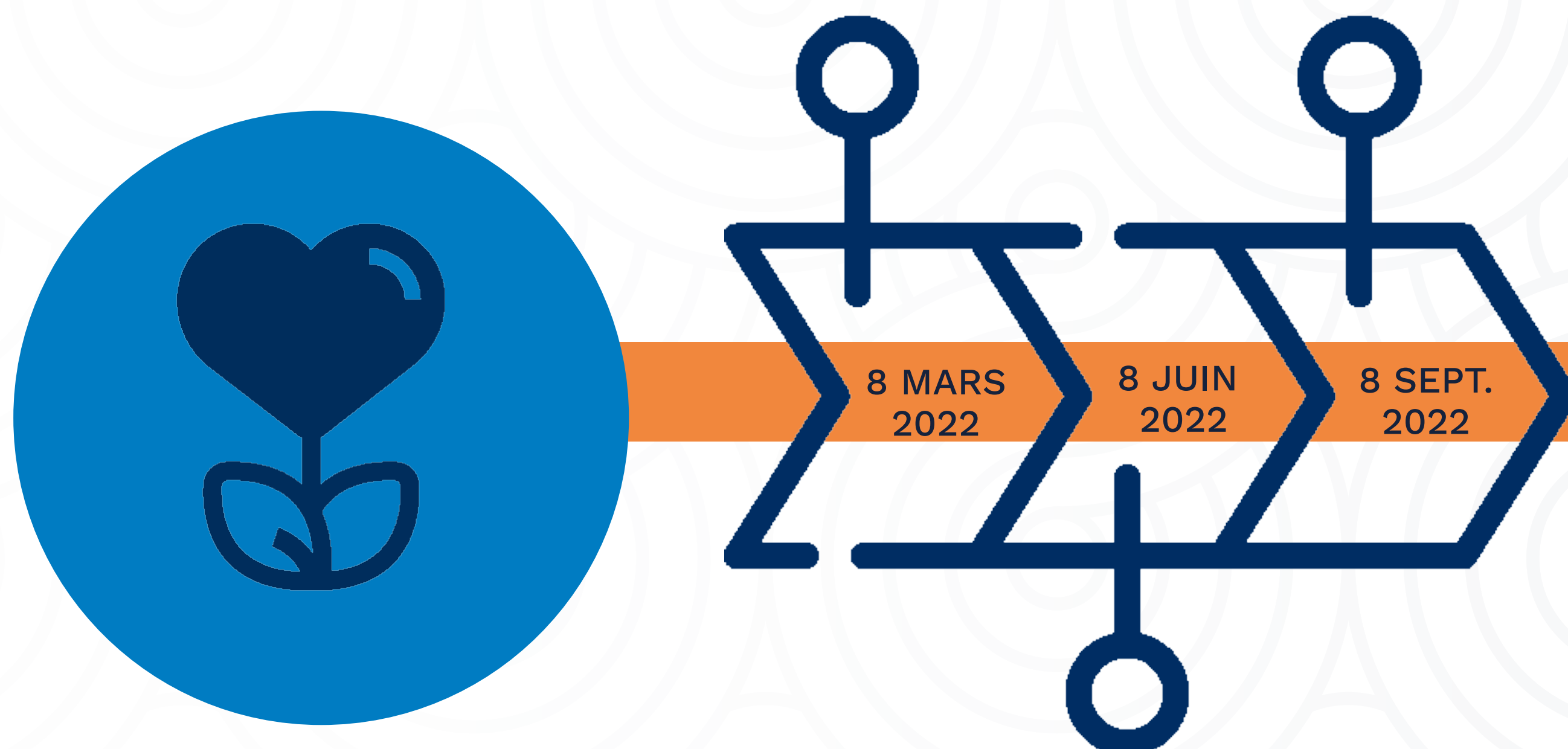
Suivant les recommandations du comité, des rencontres trimestrielles ont été mises en place afin d'offrir aux femmes de l'Association un espace de partage et d'entraide. Au cours de la dernière année, ces périodes d'échange sont devenues incontournables et le taux de participation ne cesse d'augmenter : près d'un tiers de nos membres ont assisté à ces rencontres!

RENCONTRES 2022

– **8 MARS 2022** : Premier dîner-causerie du Comité Femmes à l'occasion de la Journée internationale

– **8 JUIN 2022** : Échange sur la place des femmes dans le milieu de travail (avec invitée spéciale Krystel Vernier, PDG de l'Association des directeurs et directrices de succursale de la SAQ).

– **8 SEPT. 2022** : Échange sur la santé psychologique (avec invitée spéciale Sabrina Pellerin, Doctorante en administration, spécialisation comportement organisationnel).



COMITÉ SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Depuis quelques années déjà, l'Association travaille à identifier et mettre en place des solutions afin de pallier les enjeux de santé psychologiques vécus par ses membres, notamment par le biais de sondages permettant d'évaluer et de mesurer l'évolution de la situation.

En 2022, l'Association a poursuivi ses démarches auprès de l'Entreprise afin que la question de la santé psychologique soit étudiée plus sérieusement. Un comité de travail sur la santé psychologique a été mis en place conjointement avec Hydro-Québec suite à des pressions de l'Association. Le comité de travail s'est réuni pour la première fois en mars 2022 pour un total de 8 rencontres.

Ce comité était initialement composé de :

- **Alain Isabelle**, Président sortant de l'APCPNHQ
- **Christian Bujold**, administrateur de l'APCPNHQ
- **Robert Simard Jr.**, ancien administrateur de l'APCPNHQ

C'est également en collaboration avec l'Association qu'a été mis sur pied le Réseau des pairs aidants, un service de soutien par les pairs ayant comme ambassadeur le Président de l'APCPNHQ. Les pairs aidants se sont réunis pour la première fois en novembre 2022.

MEMBRES ACTUELS DU COMITÉ

- **CHRISTIAN BUJOLD**
- **JEAN-ROCK LEFEBVRE**
- **STÉPHANIE BROUGHTON**
- **STÉPHANE LANDRY**

NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

645

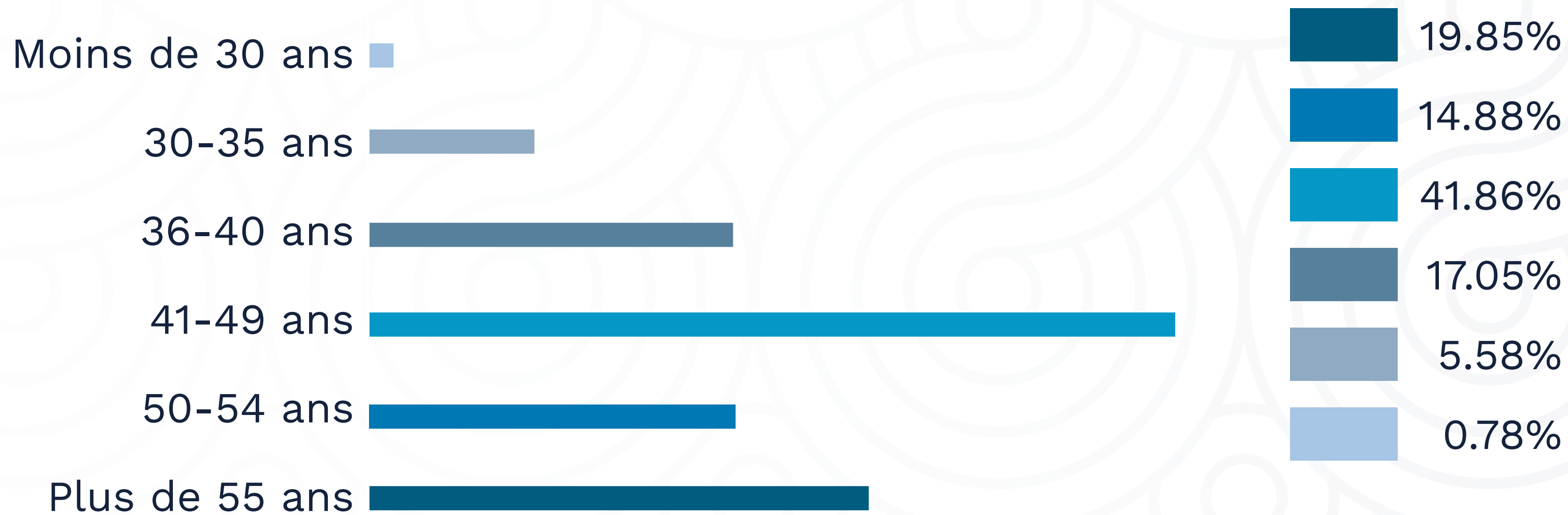


TAUX D'ADHÉSION AU 31 DÉCEMBRE 2022

74.57%



ÂGE DES MEMBRES



PROFIL DES MEMBRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

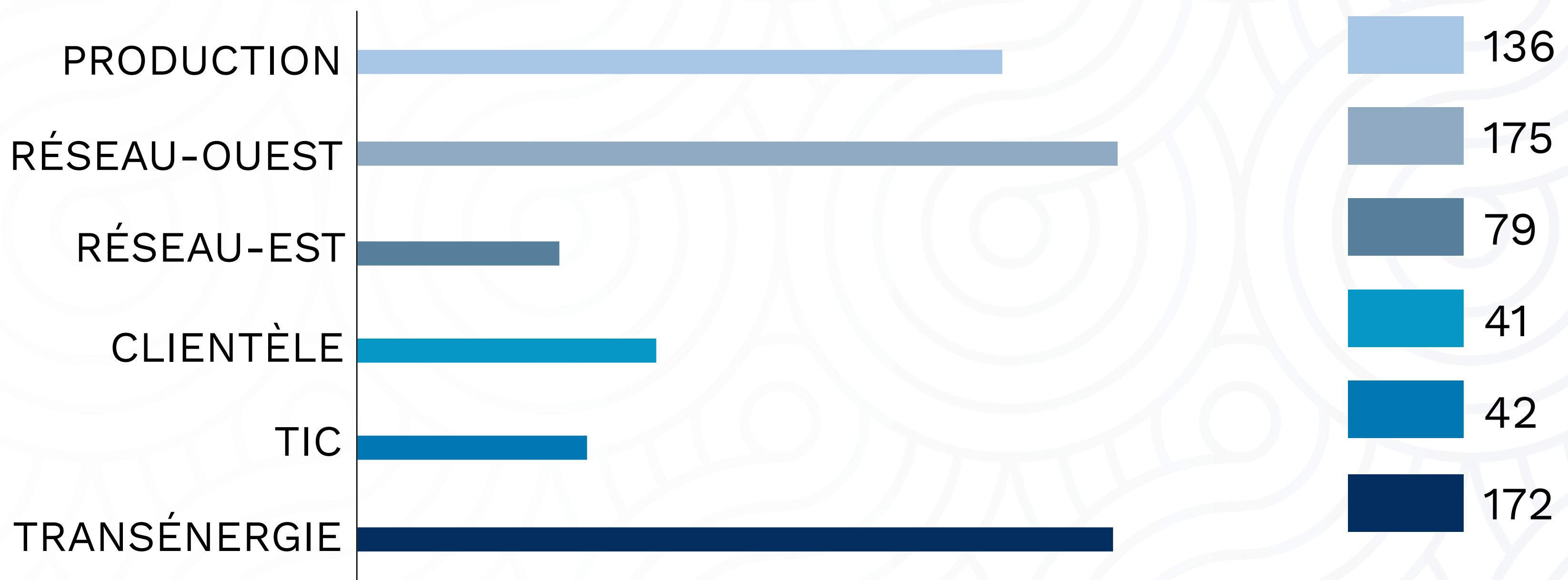
HOMME

85.38%



FEMME

14.62





Découvrez des services financiers adaptés à votre réalité professionnelle

Nous joindre

- ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE de 6 h à minuit tous les jours ;
Un seul numéro sans frais 1 800 340-1322
Région de Montréal : 514 289-3500
- EN TOUT TEMPS : caissehydro.com
Accès D par téléphone (1 800 CAISSES), Web et mobile
- EN SEMAINE de 8 h 30 à 16 h 30 et en tout temps sur rendez-vous

Notre force : bien vous connaître

- Services-conseils offerts partout au Québec : au bureau, à la maison, ainsi que sur le Web et votre mobile
- Accompagnement adapté à toutes les étapes de la carrière
- Partenariats avec les syndicats et associations de la communauté d'Hydro Québec
- Des conseils adaptés au contexte de travail tenant compte du :
 - Régime de congé à traitement différé (RCTD)
 - Régime d'indemnité de déménagement (RID)
- Connaissance du régime de retraite et des avantages sociaux d'Hydro Québec
- REER collectif avec bonification de taux et rabais de frais de gestion
- Conseil d'administration composé d'employés et de retraités d'Hydro Québec

Nos exclusivités : véritables leviers financiers

- Organisation d'ateliers et de conférences dans l'Espace Caisse Hydro
- Implication dans votre communauté grâce au fonds d'aide au développement du milieu
- Commandite des activités majeures de la communauté d'Hydro Québec
- Session de formation de préparation à la retraite adaptée au régime de retraite d'Hydro Québec



RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Chers(es) Membres,

Nous avons vérifié les dépenses de l'Association pour l'année 2022, conformément aux Statuts, chap. 11, art. 1 & 3.

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

1. États financiers en date du 31 décembre 2022, préparés par M. Guy Renaud, C.P.A., datés du 31 janvier 2023.
2. Module général (Simple Comptable);
3. Compte de banque – chèques, dépôts, intérêts;
4. Dépenses mensuelles incluant président, directrice générale, vice-présidente – relations de travail, avocat, adjointe administrative et secrétaire-réceptionniste;
5. Comptes de cartes de crédit;
6. Revenus de déductions à la source des membres;
7. Frais de libérations payés à Hydro-Québec;
8. Livre de paie (Simple Comptable);
9. Rapport des numéros de comptes du Grand Livre en comparant le budget avec les dépenses réelles de 2022.

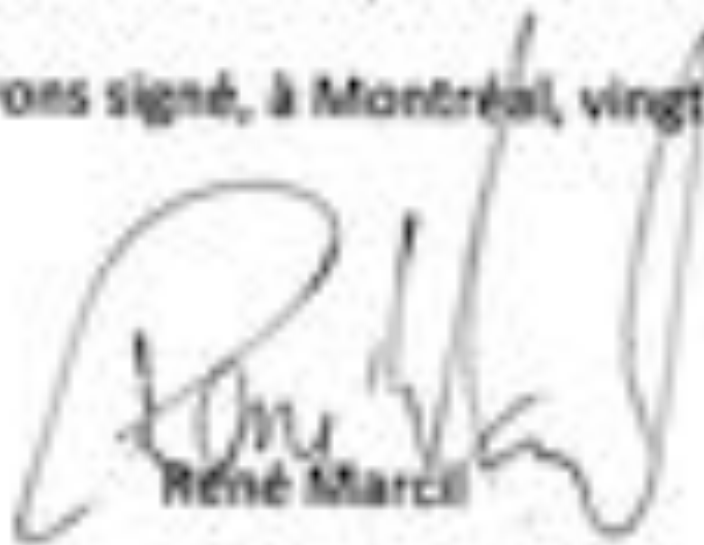
Nous avons constaté:

Que tous les documents vérifiés sont conformes aux encadrements de l'APCPNHQ.

NOS RECOMMANDATIONS :

En conclusion, la tenue des documents comptables est conforme aux états financiers et aux encadrements de l'Association. Cependant, nous recommandons aux membres de la permanence de favoriser l'achat au crédit plutôt qu'au comptant, afin de profiter des ristournes offertes par l'institution financière de l'Association.

Et nous avons signé, à Montréal, vingt-troisième jour du mois de février deux-mille-vingt-trois (2023).



René Marci



Steve Poiré

Aux membres de :
L'Association Professionnelle des Cadres
De Premier Niveau d'Hydro-Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif à l'exception du fait qu'aucun amortissement additionnel sur l'immobilisation corporelle n'a été calculé suite à une décision du conseil d'administration.

Bernier Rhéaume Renaud, CPA
Par Guy Renaud, CPA auditeur limité à la mission d'examen

Blainville, Québec
Le 31 janvier 2023



RÉSULTATS

(Non audité)

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Cotisations	743 263\$	695 034\$
Crédit libérations selon entente avec Hydro-Québec	45 475	37 830
Intérêts	14 112	3 908
Commandites	9 797	5 611
	812 637	742 383
CHARGES		
Salaires	513 616	433 721
Services professionnels	43 169	35 382
Frais de bureau	110 893	114 632
Conseil d'administration	32 687	44 264
Règlements de différends	12 490	36 881
Conseil national	78 376	-
Dépense des vice-présidents	19 021	(965)
Assemblées générales	4 608	6 779
Comité de vérification	3 293	146
Comité d'élection	(294)	2 924
Dépenses nationales	10 353	2 739
Dépenses causées par covid-19	496	2 503
Publicité	10 528	24 806
Services aux membres	43 735	11 441
Formation	7 064	1 694
Comités	21 860	8 963
	911 885	725 910
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(99 248)\$	16 473\$

BILAN

(Non audité)

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	80 971\$	334 278\$
Fonds de défense	284 204	-
Fonds services aux membres	60 566	-
Somme à recevoir	896	-
Avance à un membre, sans intérêt	-	7 200
Intérêts courus sur placements	69	4 703
Frais payés d'avance	5 263	9 295
Placements (note 3)	50 000	100 170
	481 969	455 646
Placements (note 3)	50 095	100 095
IMMOBILISATION CORPORELLE (note 4)	622 250	622 250
TOTAL DE L'ACTIF	1 154 314\$	1 177 991
PASSIF		
À court terme		
Marge de crédit (note 5)	-\$	15 000\$
Fournisseurs et charges à payer	165 927	75 356
TOTAL DU PASSIF	165 927	90 356
ACTIF NET	988 387	1 087 635
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF	1 154 314\$	1 177 991\$

FLUX DE TRÉSORERIE

(Non audité)

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(99 248)\$	16 473\$
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulements :		
Sommes à recevoir	(896)	929
Avance à un membre	7 200	(7 200)
Intérêts courus sur placements	4 634	(1 657)
Frais payés d'avance	4 032	(8 795)
Fournisseurs et charges à payer	90 571	(246 312)
	105 541	(263 035)
Flux de trésorerie (affectés) provenant des activités de fonctionnement	6 293	(246 562)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	(15 000)	15 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(15 000)	15 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	100 170	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	100 170	-
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	91 463	(231 562)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	334 278	565 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	425 741\$	334 278\$
La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	80 971\$	334 278\$
Fonds de défense	284 204	-
Fonds services aux membres	60 566	-
	425 741\$	334 278\$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

(Non audité)

Le 31 décembre 2022

1. STATUTS OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

La formation d'une association sous le nom de « Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec (APCPNHQ) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été faite en date du 8 novembre 1986 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, C.S-40).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et de charges pour les exercices visés. Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est le solde dû à Hydro-Québec envers la facturation des charges de salaire du président et de la vice-présidente – relation de travail ainsi que certains frais de libération des représentants. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le résultat net et sur la situation financière de l'Association.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les cotisations sont comptabilisées en fonction des 26 périodes de paies d'Hydro-Québec. L'Association reçoit des crédits sur ses libérations suite à une entente avec Hydro-Québec. Les intérêts et les commandites sont comptabilisés sur une base d'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

POLITIQUE SUR L'AMORTISSEMENT DE L'IMMEUBLE

Suite à une décision de la direction de l'Association, il a été décidé de ne plus amortir l'immeuble situé au 15 A rue Mc Gill à Montréal permettant ainsi de donner un compte rendu des états financiers plus près de la réalité, compte tenu du statut d'organisme sans but lucratif.

PRÉSENTATION

La présentation des postes à l'état des résultats a été regroupée de façon à s'adapter à la présentation du budget de l'association pour répondre aux besoins des membres.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût se composent de l'encaisse, des fonds de réserves, des sommes à recevoir, des intérêts courus sur placements, des frais payés d'avance et des dépôts à terme. Les passifs financiers évalués au coût se composent de la marge de crédit et des fournisseurs et charges à payer.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF À LONG TERME

L'immobilisation corporelle est soumise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

COÛT DE TRANSACTION

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

3. PLACEMENTS

	2022	2021
Dépôts à terme ET-2 avec la Caisse Desjardins Hydro, le taux d'intérêts sera déterminé à l'échéance en fonction de la variation du portefeuille garanti Zénitude (taux minimum annuel garanti de 1.584%), échéant le 14 février 2022.	-\$	100 170\$
Dépôts à terme ET-3 avec la Caisse Desjardins Hydro, le taux d'intérêts sera déterminé à l'échéance en fonction de la variation du portefeuille garanti Zénitude (sans taux minimum annuel garanti), échéant le 21 février 2024.	50 095	50 095
Dépôt à terme ET-4 avec la Caisse Desjardins Hydro, portant intérêts à 2.80 %, échéant le 13 décembre 2023.	50 000	50 000
Portion échéant à court terme	100 095	200 265
	50 000	100 170
	100 095\$	100 095\$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉS	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
IMMEUBLE (MC GILL)	605 000\$	60 000\$	545 000\$	545 000\$
IMMEUBLE (MC GILL)	77 250	-	77 250	77 250
	682 250\$	60 000\$	622 250\$	622 250\$

Les taxes à la consommation (77 250 \$) sur l'achat du 15 A McGill Montréal seront récupérées par l'Association lors de la vente.

5. MARGE DE CRÉDIT

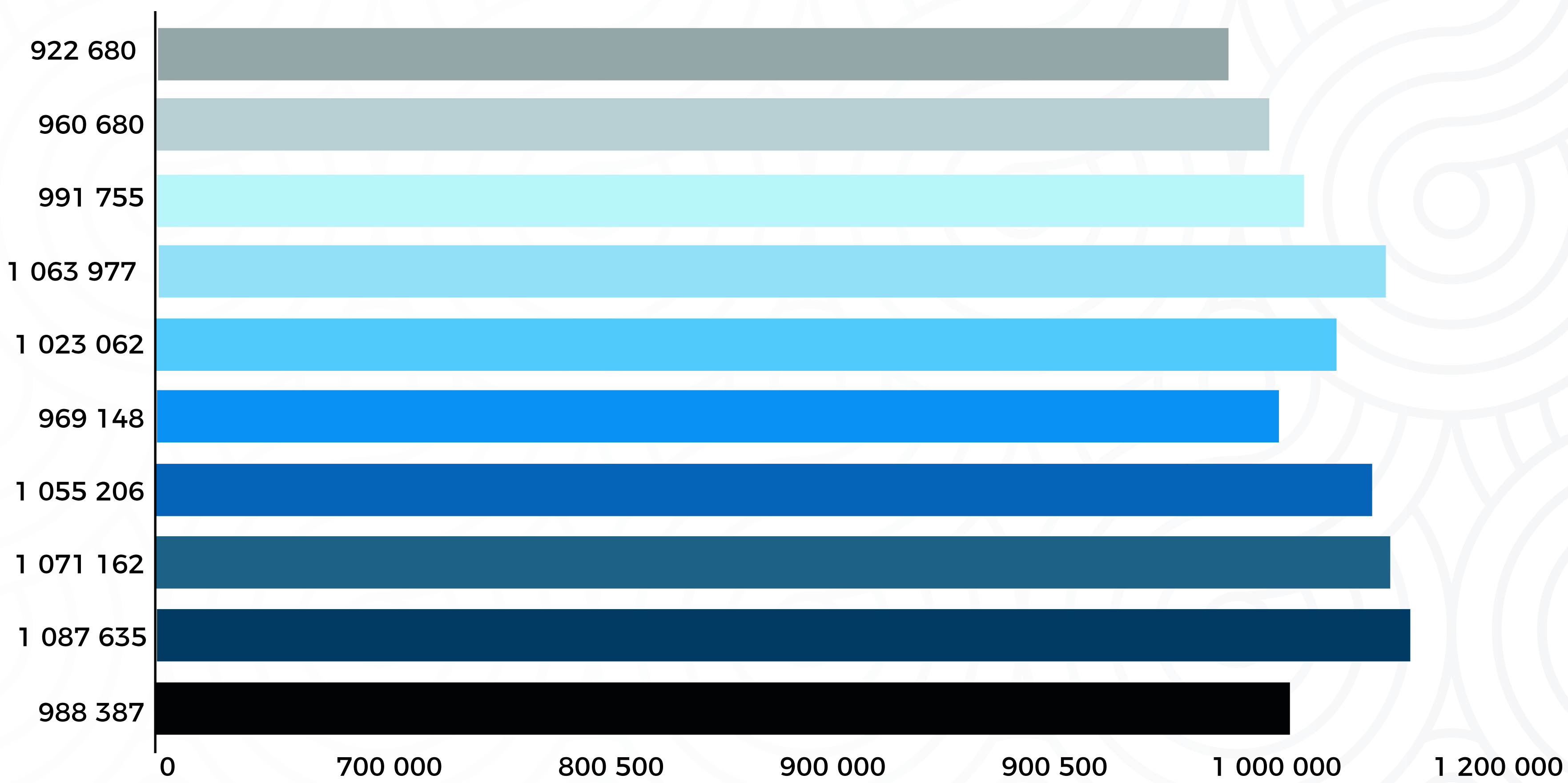
Marge de crédit avec Desjardins, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêts au taux de base majoré de 1.15 % (taux effectifs : 3.6 %), sans garantie tangible.	-\$	15 000\$
---	-----	----------

6. RISQUE FINANCIER

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à un risque. L'analyse suivante fournit une mesure du risque à la date du bilan, soit au 31 décembre 2022.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à sa marge de crédit et ses fournisseurs et charges à payer. Ce risque est réduit à





RABAIS POUR LES MEMBRES



Vêtements
Beauté
Électronique
Vêtements
de travail



Cartes de crédit
Hypothèques
Logiciel fiscal
Testaments



Appareils
Décor
Jardin
Meubles



Forfaits Mobile
Immobilier
Notaire
Tutorat



Attractions
Hôtels
Location de
voitures
Stationnement
à l'aéroport



Sports et
loisirs
Thérapie
Bien-être

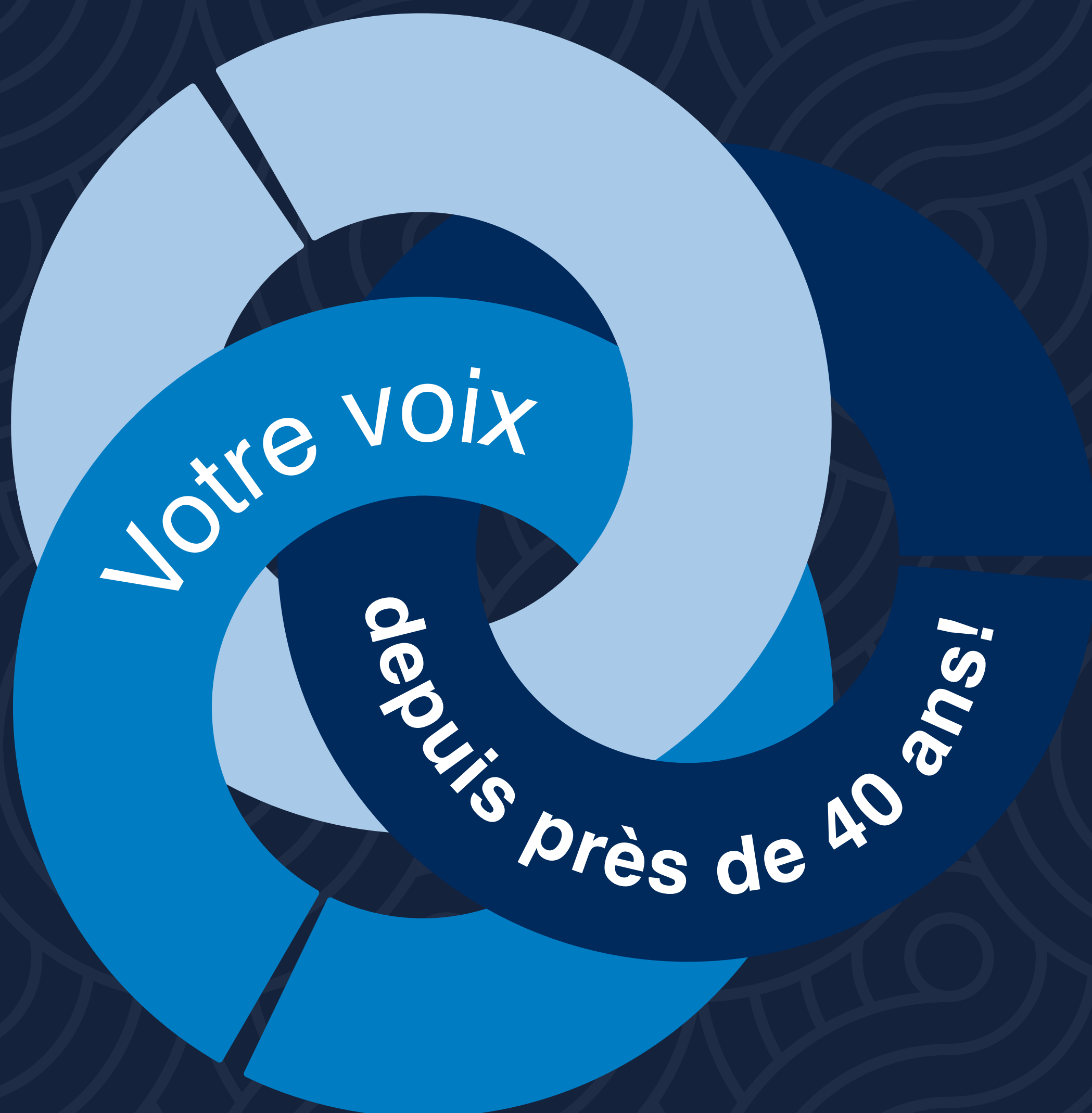
**INSCRIVEZ-VOUS POUR
COMMENCER À ÉCONOMISER**

 pouvoirsyndical.ca

Inscription gratuite !
Obtenez vos codes de réduction, coupons,
services et plus encore.

Avez -vous besoin d'aide ?
info@pouvoirsyndical.ca 1-800-418-2990





APCPNHQ

Association professionnelle des cadres
de premier niveau d'Hydro-Québec

RAPPORT 2022